



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen
PICAZO, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle
DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Gilles NAVELLIER
pouvoir Didier PHOENIX, Audrey JOLLY pouvoir Carmen Picazo, Chantal BOURDELAS
pouvoir Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Commande publique 2021/70 N°21

Autorisation donnée au Maire de signer le Marché de construction des ateliers municipaux LOTS 8 et 9

Le Maire,

EXPOSE que s'agissant de la consultation par procédure adaptée en application du code de la commande publique,
relative à la construction des ateliers municipaux, les lots 8 et 9 avaient été déclarés infructueux (délibération
Commande publique 2021/57 N°17)

Suite à la relance du marché sur ces deux lots,

DEMANDE au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés en cause

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique

Vu le rapport d'Analyse du Maître d'œuvre AGENCE METAPHORE

Entendu le rapport du Maire,

PROGRAMME : construction des ateliers municipaux de la Commune de Brach lots 8 et 9

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLO 1.53

ID : 033-213300700-20211222-202170-DE

LOTS	ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX TTC
N°08 - PLANTATION	LES TRAVAUX DE L'ATLANTIQUE	9 895.80 €	11 874.96 €
N°09 - CARRELAGE - FAÏENCE	GRESIL	8 747.47 €	10 496.96 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER ET DONNER POUVOIR au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer tous documents, pièces comptables, contrats, conventions et leurs futurs avenants et annexes concernant la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97